

DEPARTEMENT DU LOT

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**Arrêté n° 71****Permission de voirie et réglementation de stationnement*****Le Maire de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot)***

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande en date du 01/10/2025, faite par Madame MASSON Louise, représentante de l'APIL pour l'organisation d'une représentation Place Yves OUVRIEU, sur le domaine public de LIMOGNE-EN-QUERCY ;

ARRETE

Article 1. Madame Louise MASSON est autorisée à organiser une manifestation publique Place Yves OUVRIEU – 46260 LIMOGNE-EN-QUERCY, sur le domaine public, le samedi 11 octobre 2025 de 8h00 à 18h30,

Article 2. Pour les besoins de l'organisation de la manifestation, le stationnement des véhicules est interdit sur la place Yves OUVRIEU le samedi 11 octobre 2025 de 6h00 à 20h00,

Article 3. Conformément à la demande de la commune, le pétitionnaire s'engage à faire respecter l'arrêté municipal autorisant cette occupation du domaine public et à mettre en place la signalisation interdisant temporairement le stationnement sur les lieux de la manifestation ;

Article 4. Les éléments du domaine public communal ne devront faire l'objet d'aucune dégradation.

Article 5. Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet au jour et à l'heure de la mise en place de la signalisation prévue aux articles 1 et 2 ci-dessus.

Article 5. Le Maire et Le Chef de Brigade de Gendarmerie seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LIMOGNE EN QUERCY, le 02/10/2025.

Affiché le 02/10/2025

Publication au registre le 02/10/2025

Le Maire,



Jean-Claude VIALETTE